

Grille Tarifaire 2026

Que couvre la cotisation ?

La cotisation donne accès à l'**offre socle de service**, assurée par les équipes pluridisciplinaires du SPSTI 16. Son calcul repose sur le principe du « Per Capita » : chaque salarié est couvert par une cotisation forfaitaire, quelle que soit la durée de son contrat.

Ce montant unique, basé sur un principe de mutualisation, permet de bénéficier :

- ✓ Du suivi médical individuel de l'état de santé,
- ✓ D'actions de prévention collective, adaptés aux risques professionnels et aux besoins des adhérents,
- ✓ De dispositifs de prévention de la désinsertion professionnelle et d'accompagnement au maintien dans l'emploi.

Cotisations 2026 pour les entreprises adhérentes

Le forfait inclut toutes les prestations comprises dans l'offre socle. Le décret n°2022-1749 du 30 décembre 2022 encadre le financement des SPSTI, définissant les principes de calcul du coût moyen national et des cotisations des services de prévention et de santé au travail interentreprises.

Cotisations par tranche d'effectifs (*effectifs SIREN en Charente*)

Tranche d'effectifs	Cotisation 2026 par salarié (H.T.)
1 à 20 salariés	93 €
21 à 50 salariés	100,50 €
51 à 100 salariés	102,50 €
101 salariés et +	106,50 €

- ✚ Droits d'entrée par entreprise (à régler une seule fois lors de l'adhésion) : 50 € H.T.
- ✚ En cas d'absence non excusée sans motif légitime 48 heures à l'avance, facturation forfaitaire de 20 € H.T.

Tarifications 2026 – Autres publics

Catégories	Tarification 2026 par salarié (H.T.)
Intérimaires	106,50 €
Intermittents du spectacle	106,50 €
Secteur Public	106,50 €
Travailleurs indépendants	120 €

- ✚ Application d'une facturation équivalente à 60 % de la cotisation pour toute absence non excusée 48 heures à l'avance.



Retrouvez nos Statuts, Règlement Intérieur et Offre Socle sur www.spsti16.fr